

COMITÉ PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES

Trente-deuxième session

RÉSOLUTION N° 33

RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

Le Comité permanent des programmes et des finances,

Agissant en vertu de la résolution du Conseil n° 1403 du 30 novembre 2022 et conformément aux dispositions du paragraphe a) de son mandat,

Ayant examiné et revu le Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2022 (document C/114/3),

Approuve le document susmentionné.
